

Carrefour États-Unis

La rubrique Carrefour États-Unis est produite en collaboration avec la Direction de l'expansion des affaires aux États-Unis du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Pour plus de renseignements sur les articles de cette page, communiquer par téléc. : (613) 944-9119, courriel : commerce@dfait-maeci.gc.ca Pour tout autre renseignement sur les exportations, appeler sans frais les Services de renseignements sur l'exportation d'Équipe Canada inc, au 1 888 811-1119.

11 septembre 2001: un an plus tard

L'Amérique du Nord rebondit

Le Premier ministre, M. Jean Chrétien, et le Président américain, M. George W. Bush, se sont engagés à renforcer la sécurité de l'Amérique du Nord et à faire en sorte que les terroristes ne puissent prendre nos économies en otage. À cette fin, le vice-premier ministre, M. John Manley, et le directeur du Bureau de la sécurité intérieure américaine, M. Tom Ridge, ont signé la Déclaration sur la frontière intelligente (décrite dans le dernier numéro de CanadExport). Depuis la signature de cette déclaration, les fonctionnaires des deux pays se sont attelés à la mise en œuvre du Plan d'action. L'Amérique du Nord est à nouveau sur la bonne voie.

Le gouvernement du Canada a affecté 7,7 milliards de dollars à la lutte contre le terrorisme, au renforcement de la sécurité publique, et à l'amélioration de la sécurité des frontières et des aéroports canadiens. Les entreprises et les voyageurs des deux côtés de la frontière peuvent être certains que la frontière est parfaitement opérationnelle, que les échanges frontaliers ont repris leur cours normal, et que les États-Unis et le Canada collaborent pour que leur frontière soit encore plus efficace et plus propice au commerce qu'elle ne l'était il y a un an.

Sécurité à la frontière

Le Programme expéditions rapides et sécuritaires (EXPRES) simplifiera le processus de dédouanement des expéditions à faible risque d'un côté à l'autre de la frontière — c'est-à-dire, les biens importés par des importateurs approuvés au préalable et acheminés par les chauffeurs de transporteurs préautorisés. Les participants préalablement jugés à faible risque pourront utiliser une voie rapide, qui facilitera énormément le passage des expéditions. EXPRES

représente le premier volet d'une harmonisation des procédures du Canada et des États-Unis relatives aux expéditions commerciales, que ce soit par camion, par avion, par chemin de fer ou par bateau.

Rappel :
Comdex Fall 2002... voir page 16!

NEXUS, programme conçu pour accélérer la circulation des voyageurs à faible risque présélectionnés, devrait être en place dans tous les principaux postes frontières d'ici 2003. Parallèlement à NEXUS, qui est appliqué au sol, les voyageurs aériens vont pouvoir bénéficier d'avantages similaires. Un programme pilote Air-NEXUS va être mis en place dans les aéroports d'Ottawa et de Dorval, au début de 2003. On aura recours à la technologie biométrique pour confirmer l'identité de voyageurs qui auront préalablement été jugés à faible risque. Ce projet constitue la première étape d'un NEXUS aérien binational.

Consultez le site internet de la Section commerciale des relations Canada-États-Unis (www.can-am.gc.ca)... pour obtenir toute une gamme de renseignements sur la manière de faire des affaires aux États-Unis.

Immigration et financement du terrorisme

Les services d'immigration et de douanes du Canada tentent de promouvoir une plus grande responsabilité et une plus grande sécurité dans les aéroports et aux frontières. Plus d'une centaine de nouveaux employés ont été embauchés pour accroître la sécurité aux points d'entrée, et des ressources additionnelles ont été affectées à l'immigration, ainsi qu'à des mesures de police telles que la sélection des demandeurs du statut de réfugié. L'approche particulière adoptée par le Canada prévoit également l'affectation d'agents de contrôle de l'immigration à l'étranger, dans le but de débusquer les terroristes et les criminels avant qu'ils ne pénètrent dans le pays.

Le Canada s'est également associé à plusieurs autres pays qui luttent contre la criminalité internationale que sont le blanchiment d'argent ou le financement du terrorisme. Tous les comptes considérés comme servant au financement du terrorisme ont été bloqués. Le Canada a ratifié les règlements des Nations Unies énoncés dans la Convention internationale sur la répression du financement du terrorisme de 1991 (Résolution 54/109), pour contribuer à l'élimination du financement d'actes terroristes. En outre, le ministère des Finances a mis en place une unité du renseignement financier, le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada

voir page 6 — L'Amérique

Au calendrier

Pour renseignements à propos des :

- Missions commerciales aux États-Unis
- Colloques sur le marché américain

consultez le Calendrier d'exportation É.-U. à www.can-am.gc.ca/NEBS/runtime/search-F.asp

L'abc de l'exportation : les trois C

Crédibilité — la CCC au service de vos ventes

Le monde du commerce d'exportation est impulsé par les « trois C » : crédibilité, confiance et contrats. Pour obtenir des contrats, les exportateurs doivent d'abord établir leur crédibilité auprès des acheteurs, en démontrant qu'ils sont en mesure de mener la tâche à bien. Cet article, le premier d'une série, explique la façon dont l'organisme canadien de négociation des contrats — la Corporation commerciale canadienne (CCC) — aide les exportateurs à acquérir de la crédibilité et à saisir des débouchés sur les marchés du monde entier.

C'est là le type de possibilité sur laquelle la plupart des entreprises se précipiteraient : l'occasion de s'établir sur le marché international en obtenant un contrat d'une importance primordiale d'un gouvernement

étranger ou d'un acheteur du secteur privé. Le défi — une fois que vous avez retenu l'attention du client — consiste à transformer cet intérêt en action concrète. Cela dépend de la question de la crédibilité : votre entreprise est-elle vraiment à la hauteur? Dans l'affirmative, comment pouvez-vous le prouver?

Pour de nombreux acheteurs étrangers, la crédibilité est fonction de la taille d'une entreprise, de la connaissance qu'ils en ont et de sa réputation. Depuis une cinquantaine d'années, la CCC aide les entreprises canadiennes à établir leur crédibilité auprès d'acheteurs étrangers. En 2001-2002, la CCC a travaillé, de concert avec près de 2 000 exportateurs canadiens, atteignant un volume de transactions de l'ordre de 1,2 milliard de dollars.

Plus qu'un bon mot

La CCC fait plus que simplement dire « un bon mot » au nom des entreprises canadiennes. Dans le cadre de son processus de diligence raisonnable, la CCC effectue sa propre évaluation des capacités techniques, financières et de gestion des exportateurs. En qualité d'entrepreneur principal, elle soutient les contrats au moyen d'une garantie appuyée par le gouvernement selon laquelle leurs conditions seront respectées. Cette garantie contribue à établir la crédibilité des entreprises canadiennes aux yeux d'un acheteur étranger.

Ce soutien peut avoir d'énormes effets. Même si vos concurrents sont plus gros et mieux connus, le « feu vert » de la CCC peut donner aux acheteurs l'assurance que votre entreprise est du même calibre et est tout autant en mesure de se conformer à leurs critères, aussi rigoureux soient-ils.

Des enjeux élevés

La nécessité que les entreprises démontrent leur crédibilité est parfaitement compréhensible lorsqu'on songe à l'ampleur et au caractère fondamental de nombreuses transactions commerciales à l'exportation. Cela vaut particulièrement dans des secteurs

Des solutions
canadiennes
pour nos
exportateurs



La Corporation commerciale canadienne (CCC) est l'organisme de négociation des contrats d'exportation du Canada. Elle se spécialise dans la vente aux gouvernements étrangers et offre un accès privilégié aux marchés de la défense et de l'aérospatiale des États-Unis.

Les exportateurs canadiens qui ont recours à la CCC ont de meilleures chances de remporter des marchés publics ou privés grâce à l'expertise de la CCC en matière de passation des marchés et de sa formule unique de garantie d'exécution des contrats offerte par le gouvernement du Canada.

La CCC assure des services de négociation des contrats d'exportation, et ses efforts permettent souvent aux exportateurs d'obtenir une exemption de cautionnement d'exécution, des garanties de paiement anticipé et des modalités contractuelles plus favorables. La CCC peut donner accès aux sources de financement à l'exportation avant l'expédition. Au besoin, la CCC fait office d'entrepreneur principal pour les arrangements intergouvernementaux nécessaires.

Pour plus de renseignements, communiquer avec la CCC, tél. : (613) 996-0034, numéro sans frais au Canada : (1-800) 748-8191, téléc. : (613) 995-2121, internet : www.ccc.ca

comme l'aérospatiale et la défense — où la valeur des contrats atteint souvent des millions de dollars. La CCC a une profonde expérience des ventes de ce type — et, encore une fois, cette expérience, par association, a des conséquences positives pour les exportateurs qui recourent aux services de la CCC.

La crédibilité d'un exportateur est également la clé pour obtenir la confiance d'un acheteur, et cette confiance peut peser lourd lorsque vient le moment de négocier un contrat. Nous allons toutefois réserver une partie de cette discussion pour notre prochain article, qui examine ces questions du point de vue de l'acheteur.

Pour de plus amples informations sur la façon dont vous pouvez mettre la puissance du Canada au service de vos ventes à l'exportation, communiquez avec la CCC au 1-800-748-8191 ou consultez le site internet www.ccc.ca